Vol. XXXI. Saint-Boniface, Manitoba, 6 Aout 1902. No. 38

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port).... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 12, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

Nos Affaires Municipales

Procès Verbal de la dix-septieme séance du Conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue Vendredi le 18 juillet 1902.

Présents; Son Honneur le Maire et tous les Conseillers. Le procès-Verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lecture des communiqués:

Joseph Désourdis, Sec., Très., de la Commission Scolaire de Saint-Boniface transmettant copie d'un réglement passé par la Commission le 2 courant, autorisant un emprunt $4000.00 pour bâtir une école dans le Quartier 4 et priant le Conseil de soumettre ce réglement au vote des Contribuables.

J. Ernest Cyr et autres demandant un canal d'égout sur la rue La Verendrye.

Geo. Peterson demandant un trottoir sur le côté Nord de la rue Kittson, depuis l'avenue Taché jusqu'à la rue du Collége et d'autres travaux.

John Bédard offrant de fabrique des étempes pour les outils de la Ville.

S. H. Hargraves, rapport sur 3 soumissions pour pavage de l'Avenue Provencher.

Ces quatres dernierès communications sont référées au comité des travaux Publics. Présenté les comptes suivants: Richardson Bishop $12.50, André Parent $3.00.

Le Conseiller Turenne presente le 7e rapport du Comité des Travaux Publics qui se lit comme suit:

Votre Comité a l'honneur de faire rapport:

1e Que la demande de la Corporation Archiépiscopale pour jonction d'un canal privé partant d'une bâtisse sur le côté Sud de la rue Masson avec l'égout de l'Avenue Provencher soit accordée à certaines conditions qui seront mentionnées dans un reglement à être passé à cet effet et dans une convention écrite à être signée par la requérante.

2e Que les rues nouvelles Berry et Bertrand soient nivelées suivant la demande faite par Mons. Thomas Berry.

3e Que la requête de James Drew et autres soit accordée et que la rue Horace et la ruelle mentionnées dans la dite requête soient ouvertes et nettoyées,

4e Que les travaux suivants d'amélioration locale soient faits sur l'initiative de la Ville et en conformité au désir exprimé dans la requete de James Drew et autres savoir:

Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté Nord de la rue Horace depuis la ligne occidentale de la rue St. Joseph, jusqu'à la ligne occidentale de la rue ud. College, Coût approximatif $250.00

Un trottoir en madrier de pin de 4 pieds de longeur sur le coté nord de la rue Kittson depuis la ligne Est de l'Avenue Taché jusqu'à la ligne Est de la rue St. Joseph. Coût approximatif $250.

Et que le Secrétaire Trésorier reçoive instruction de donner les avis requis par l'act. 532 de l'Acte Municipal, le coût de ces ouvrages devant être payé par une taxe spéciale annuelle prelevée pendant sept ans sur les propriétés bénéficiées.

5e. Qu'aucune pétition adverse n'ayant été présentée à l'encontre des ouvrages ci-dessous régulièrement décidés et annoncés, ils soient faits à la journée sous la surveillance du Surintendant des Travaux de la Ville, comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales prélevées pendant l'espace de sept années, savoir:

Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté Ouest de l'Avenue Taché, depuis la ligne Nord de la rue Dumoulin jusqu'à la ligne Nord de la rue Laverandrye.

Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté nord de la rue Masson depuis la ligne Ouest de l'Avenue Taché jusqu'à l'extrémité Est de la dite rue Masson.

Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur côté Ouest, rue du Collège, depuis la ligne Sud de la rue Notre Dame jusqu'à la ligne Sud de la rue La Verandrye.

6e. Que la requête de A. Waller et autres, demandant un puits sur la rue St-Joseph entre les rues Goulet et Marion ne peut-être acceptée vu qu'il y a déjà un autre puit dans les voisinagé, au coin de l'Avenue Taché et de la rue Marion.

7e. Relativement à la lettre du Rev M. Béliveau et à celle de Mess. Archibald, Machray & Sharpe concernant le pavage de l'Avenue Provencher et aussi relativement aux soumissions présentées pour ce pavage, votre Comité rapporte que depuis que cette entreprise de pavage a été décidée par le Conseil sur sa propre initiative il s'est produit une très forte opposition. Bien que le rapport de l'évaluateur constate que la pétition adverse n'est pas signée par la majorité des 3–5 en valeut des propriétés intéressées, cependant les signataires persistent à dire qu'ils ont la majorité voulue parce que l'évaluateur a fait erreur dans l'évaluation de certaines propriétés et ils menacent la Ville d'un procès si le projet n'est pas abandonné; D'un autre côté, d'après des informations acquises récemment il parait probable que le syème de pavage en macadem n'est pas celui qui convient à une rue de lourd trafic comme l'Avenue Provencher. De plus l'ouvrage a été annoncé comme devant coûter $15.860. Trois soumissions ont été faites dont la plus basse est de $18.733 c'est-à-dire de $2 873. de plus que le Conseil avait d'abord décidé de payer.

Dans ces circonstances votre Comité est d'opinion qu'il serait imprudent de passer voutre, et il recommande en conséquence qu'aucune des soumissions ne soit acceptée, que les dépôts des soumissionnaires soient remboursés, et que le projet de pavage en macadam tel qu'annoncé soit abandonné, sauf aux propriétaires qui favorisent un tel projet de revenir devant le Conseil au moyen d'une pétition suffisamment signée suivant la loi.

Proposé par les Cons. Turenne secondé par le Cons. Pelletier que le septième rapport du comité des Travaux Publics soit adopté.

Proposé en amendement par le Cons. Collin secondé par le Cons. Lavoie.

Que ce rapport ne soit adopté qu'après en avoir retranché la clause 7e qui a rappart au pavago de l'Avenue Provencher.

Votent pour l'amendement les cons. Collin, Lavoie et Lamontagne.

Contre: les cons. Turenne, Pelletier, Jean, Gauvin et Couture

L'amendement est déclaré perdu et la motion principale est adoptée sur la même division. Le cons. Turenne introduit le règlement No 291 pour permettre la jonction avec l'égout de l'Avenue Provencher d'un drain partant du coin Sud-Ouest des rues Masson & Messager (projetéc). Ce règlement passe ses trois lectures et est adopté.

Le cons. Gauvin propose la seconde lecture du règlement 202 pour autoriser la soumission au vote des Contribuables du règlement No 9 de la commission Ecolaire de Saint-Boniface créant une dette de $4000.00 pour une nouvelle école dans le quartier No. 4. Agréé.

Ce règlement est lu pour la troisième fois et passe. Le règlement No 199 pour établir un systéme d'éclairage dans la Ville pour l'électricité et le règlement No. 200 pour établir un système d'aqueduc dans la Ville sont ensuite l'un après l'autre étudiés en comité général et adoptés.

Le compte de Richardson & Bishop est renvoyé au comité des finances et il est ordonné de payer celui d'André Parent $3.00 et celui de N. H. Houde déjà devant le comité de Police et Feu $2.50

Proposé par le Cons. Lavoie secondé par le Cons Gauvin qui une somme de $75.00 soit affectée à la réparation de la Salle du Conseil et du Bureau du Secrétaire-Tresorier.

Proposé par le Cons. Jean secondé par le Cons. Collin que vû que des plaintes out été faites au sujet de la circulation des bicycles sur le des trottoir piétons du Pont du C. N. R. la Compagnie soit priée d'interdire cette circulation.

Agréé.

Et la séance est levée.

CRHONIQUE DE LA PROVNIC.

SAINTE-AGATHE

Nous sommes heureux de dire que notre paroisse continue à marcher de l'avant.

Nos récoltes sont magnifiques et nous pouvons compter sur un automne animé par un bon commerce.

M. l'abbé Dumesnil, de Saint-Hyacinthe, Québec, est actuellement en promenade, chez son frère, M. E. Dumesnil,

Nous avons eu dimanche dernier la visite de notre député M. Joseph Bernier, qui nous a donné un compte rendu des travaux faits durant la dernière session.

M. Bernier étant accompagné de MM. J. A. F. Bleau, J. C. Smith et Elie Genthon.

Dans l'après midi plusieurs citoyens de Sainte-Agathe se sont réunis chez M. Azarie Gauthier, et une réception toute cordiale a été faite à M. Bernier et à ses amis qui n'ont pas manqué d'exprimer toute la satisfaction qu'ils éprouvaient d'un voyage à Ste-Agathe, où ils comptent beaucoup d'amis.

VILLE DE SAINT BONIFACE MANITOBA

AVIS

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a passé en première et seconde lectures et adopté en comité général:

1o. Un règlement pour l'emprunt de la somme de $15.000.00 pour établir dans la Ville un système d'éclairage électrique;

2o. Un règlement pour l'emprunt d'une autre somme de $100,000.00 pour l'établissement d'un aqueduc dans la Ville;

3o. Un règlement autorisant la soumission au vote des électeurs municipaux d'un règlement (No. 9,) de l'arrondissement scolaire de Saint-Boniface (No. 1188) pour l'emprunt d'une somme de $4000.00, pour acheter un emplacement d'école dans le quartier 4 de la Ville et y ériger et meubler une maison d'école.

Ces trois règlements seront soumis au vote des électeurs Jeudi le 14 Août A.D., 1902, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, aux endroits suivants:

Pour les électeurs du quartier Un, à ou près du coin Sud Ouest de la rue Laflèche et de l'Avenue Provencher.

Pour les électeurs du quartier Deux, à ou près de la résidence de Cléophas, Marcoux lot 307 subdivision 76, avenue Taché.

Pour les électeurs du quartier Trois, à l Hôtel de Ville.

Pour les électeurs du quatier Quatre, à ou près du coin Sud Ouest des Avenues Taché et Provencher.

Le but du 1er règlement est d'autoriser un emprunt de $15,000.00 pour établir dans la Ville un système d'éclairage au moyen de la lumiere électrique et pour fournir aux citoyens à des taux raisonnables le pouvoir électrique; cet emprunt devant se faire par l'émission et la mise sur le marché de trois débentures de $5000.00, payables dans vingt ans de leur date avec intérêt de 5 par cent payable semi-annuellement.

Le prélèvement annuel à faire pour payer l'intérêt de cette dette et pourvoir à son amortissement serait de $1300.00, savoir: $750.00 pour l'intérêt et $550.00 pour le fonds d'amortissement.

Le but du second règlement est d'autoriser un emprunt de $100,000.00 pour établir dans la Ville un système d'aqueduc permettant de fournir l'eau à tous les contribuables à un prix raisonnable tant pour la consommation domestique que pour des fins manufacturières et commerciales, cet emprunt devant se faire par l'émission et la mise sur le marché de 20 débentures de $5000.00 payables dans 20 ans de leur date avec intérêt de cinq par cent payable semi-annuellement. Le prélèvement annuel à faire pour payer l'intérêt de cette dette et pourvoir à son amortissement serait de $8650.00, savoir $5000.00 pour l'intérêt et $3650.00 pour le fonds d'amortissement.

Chacun de ces deux règlements porte une clause à l'effet qu'il sera loisible au Conseil de la Ville de passer un ou des règlements dispensant de faire les dits prélèvements annuels en tout ou en partie aussitôt que les dits systèmes d'éclairage électrique et d'aqueduc rapporteront des revenus nets à la Ville, dans lequel cas tels revenus seront appliqués, en tout ou en partie, à payer les dites sommes respectivement nécessaires pour payer l'intérêt et pourvoir au fonds d'amortissement.

Enfin le but du règlement No. 9 de l'arrondissement scolaire de Saint-Boniface est d'autoriser l'emprunt d'une somme de $4000.00 par l'émission et la vente de débentures du dit arrondissement, dans le but d'acheter un site ou emplacement pour y construire et aménager une maison d'école dans le quartier No. 4 de cette Ville, les dites débentures étant au nombre de 20, de $200.00 chacune, portant intérêt au taux de 5 par cent par an et remboursables $200 00 par année à commencer le premier septembre 1903. Le prélèvement annuel à faire pour rencontrer l'intérêt et le capital serait de $120.00 pour la première année, et diminuerait de $10.00 par année jusqu'à parfait paiement.

Saint-Boniface, 21 Juillet 1902.

THÉO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

NOTICE

NOTICE is hereby given that the Council of the Town of Saint-Boniface has passed the first and second reading and adopted in Committee of the whole the following by laws:

1o A by law for the borrowing of $15000.00, for the purpose of establishing a system of electric lighting in the Town.

2o. A by law for the borrowing of $100,000.00, for the purpose of establishing a system of waterworks in the Town.

3o. A by law to authorize the submission to the rate payers of By law No. 9, of the School District of St, Boniface (No. 1188) for the purpose of borrowing the sum of $4000.00 and of issuing debentures therefor.

Those three by laws will be submitted to the rate payers on thursday the 14th day of August 1902 from nine o'clock a.m., to five o'clock p m., at the following places:

For the electors of Ward One at or near the South West corner of Laflèche Street and Provencher Avenue;

For the electors of Ward Two at or near the residence of Cléophas Marcoux lot 307 sub 76, Taché Avenue;

For the electors of Ward Three at the Town Hall;

For the electors of Ward Four at or near the South West Corner of Provencher and Taché Avenues.

The first by law is for the purpose of authorizing the borrowing of $15000,00 for the establishing of a system of lighting by electricity in the Town and for supplying electric light & power to the citizens for domestic use and for manufacturing or commercial purposes, by means of 3 debentures of $5000.00 each payable 20 years after date of issue with interest at the rate of 5 per cent per year payable semi-annually. The special annual rate to be levied to meet the interest of said debt and provide for sinking fund would be of $1300.00, namely; $750.00 for interest and $550.00 for sinking fund.

The second by law is for the purpose of authorizing the borrowing of $100.000 00, for the establishing in said Town of a system of water works, to supply water at reasonable rates to the citizens for domestic use and also for manufacturing or commercial purposes, by the issuing of 20 debentures of $5000,00, payable 20 years after date of issue, with interest at five per cent per year payable semi-annually. The special annual rate to be levied to meet the interest of said debt and provide for a sinking fund would be of $8650 00 namely, $5000 00 for interest and $3650,00 for sinking fund.

Each of said two by laws has a clause to the effect that it shall be lawful for the Council to pass by laws dispensing wholly or partially with the levy of said special rates as soon as the said system of electric lighting and water works yield net revenues to the Town, and in such a case said net revenues shall be applied wholly or partially to pay the said respective sums necessary to meet the interest and provide for sinking fund.

By law No 9 of the St. Boniface School District is for the purpose of authorizing a loan of $4000,00 by the issuing of debentures of said School District to purchase a school site in Ward Four and erect thereon a school house and furnish same, said debentures to be 20 in number of $200,00 each, with interest at 5 per cent per year, and payable $200,00 a year to begin with year 1903.

The special annual rate to be levied to meet the interest and part of principal would be $370,00 for the first year, decreasing at the rate of $10,00 a year till the debt is paid up in full.

St. Boniface, 21st July 1902.

THÉO. BERTRAND,
Secy-Treasurer.

Le Manitoba.

Mercredi, 6 Aout 1902

DIEU SAUVE LE ROI!

Samedi, à Londres, s'accomplira, s'il plait à Dieu, l'auguste cérémonie du couronnement du Roi.

Chez les nations chrétiennes, ce rite comporte plusieurs significations, dont l'une est la reconnaissance de l'ordre divin dans dans la société.

"Tout pouvoir vient de Dieu." a dit un Père de l'Eglise, faisant écho à cette autre parole sublime venant de Dieu même: "c'est par moi que les rois règnent."

Déjà roi par droit de succession, Edourd VII, en se faisant couronner, manifeste sa foi en cet ordre supérieur, qui a sa source dans l'Etre suprême, chef invisible de toute hiérarchie, maitre des nations et des princes qui sont appelés à régner sur elles. Il veut recevoir son investure du Monarque Eternel, et par cette consécration légitimer son autorité, l'entourer d'une auréole sainte.

C'est d'un grand exemple, et le prestige du roi s'en trouvera justement agrandi parmi les autres nations comme parmi ses sujets.

Ce roi est notre roi.

Nos croyances catholiques nous font une obligation particulière de respecter l'autorité légitime et les personnes qui en sont revêtues.

Il se présente, au cours de la vie, une infinité de circonstances où nous pouvons et devons marquer notre respect à la majesté royale, centralisant l'autorité civile et politique. Telle est notre obéissance journalière aux lois justes; tel est l'honneur rendu au drapeau du pays; tel est encore parfois le sang versé pour la conservation du territoire national dans son intégrité. Cette semaine, il s'en présente une qui ne peut naitre qu'une fois dans la vie de notre souverain; c'est son couronnement.

Dans toutes les parties de l'empire il y aura des réjouissances à cette occasion. Les autres peuples eux-mêmes, avec leurs chefs, s'associeront aux joies de cet heureux évènement. Le chef de l'Eglise catholique, le Pape, engageait naguère les fidèles à manifester leur respect et leur attachement au Roi par des actes extérieurs; Il les invitait à chanter des cantiques de fête et d'actions de grâces; Il les exemptait même des œuvres de pénitence auxquelles, sans cette condescendance, ils auraient été tenus, aux jours alors indiqués, de se livrer.

Nous prendrons en conséquence notre part des joies qui vont couvrir l'empire; nous jubilerons dans notre cœur et par les accents de notre voix, dans nos familles et dans les démonstrations publiques.

Et comme pour les catholiques toute fête doit commencer et finir par la prière, nous ne manquerons point de supplier Celui qui tient dans ses mains la destinée des empires, de soustraire le Roi, durant tout son règne, aux influences pernicieuses, d'élever son esprit à la hauteur du rang qu'il tient en ce monde, de lui inspirer l'amour de la justice et de la paix; nous demanderons au ciel de protéger la famille royale, de sauver le Roi et la Reine

Une Ecole Normale A Saint-Boniface

Il est de notre devoir de féliciter le Gouvernement Roblin sur la decision qu'il vient de prendre au sujet de l'éducation dans cette Province.

L'instruction est nécessaire au peuple et comme la grande majorité des enfants ne depassent jamais l'école primaire, c'est un devoir urgent pour tout gouvernement soucieux des intérêts de ceux qu'il représente, de donner à l'enseignement primaire tout l'aide et toute l'attention que mérite une si grave question.

Pour que l'école soit effective et porte des fruits, il faut que l'instituteur soit à la hauteur de sa tache et comprenne bien sa mission; il lui faut une instruction solide et presque générale, une connaissance parfaite des meilleures méthodes d'enseignement, une étude sérieuse et complète de tous les sujets qu'il aura lui-même à enseigner à ses élèves; il faut qu'il aime sa profession et se rende compte de toute sa grandeur.

Il lui faut pour cela l'encouragement et une école où devenant élève à son tour, il puisse étudier avec goût et avec profit sous des maitres supérieurs.

Les écoles normales ont été créées dans ce but.

La Province possède déjà quelques institutions de ce genre Le gouvernement actuel désire les multiplier, dans l'espoir que la cause de l'éducation en recevra une nouvelle impulsion. Des écoles normales seront construites dans les principales villes de la Province; grâce à elles, les instituteurs pourront se perfectionner chaque année dans la science de l'enseignement.

Nous sommes heureux de voir que notre élément n'a pas été oublié par le gouvernement dans ces circonstances. Le premier établissement de ce genre sera construit à Saint-Boniface. Le gouvernement y dépensera environ 15000 à 20,000 piastres. Le gouvernement veut ainsi adoucir, autant que les circonstances le lui permettent maintenant, les rigueurs et les injustices de la loi scolaire à à notre égard. Certes, ce n'es pas le retour à l'ordre d'autrefois; ce ne sont pas seulement les adoucissements que nous avons le droit de réclamer: en fait, nous continuerons à réclamer nos écoles catholiques, avec tout ce que cette définition comporte. En attendant le triomphe, nous accueillons volontiers les marques de bon vouloir qui nous sont temoignées. La construction de cette école normale au milieu de nous indique de la part du gouvernement de très bonnes dispositions à notre égard.

Nous pouvons croire qu'elle sera confiée à des chefs et à des professeurs amis et qu'elle sera conduite de façon que nous n'ayons pas à nous repentir de l'accueil que nous lui faisons aujourd'hui. Sans-être la reconnaissance officielle et légale de nos droits, elle pourra beaucoup pour réduire à des moindres proportions l'ostracisme dont nous avons été frappés par les lois de 1890 1894 et 1897.

Le seul fait de sa constrution à Saint Boniface est déjà quelque chose en ce sens. Le désir de nous être agréable et utile est évident.

Nous félicitons donc le gouvernement de son initiative et et nous l'en remercions. C'est un acte qui prouve qu'il est, de tous les gouvernements que nous avons eus depuis 1888, celui qui est le mieux disposé envers nous.

IMMIGRATION

Notre ami, M. Joseph Burke, qui, sur la demande de M. Joseph Bernier M. P. P., a été nommé il y a quelque temps à une position permanente comme agent d'immigration canadien-français, est reparti pour Québec où il travaillera à diriger nos frères de là-bas vers nos riches et fertiles prairies.

M. Burke a déjà visité quelques paroisses des Etats-Unis et de la Province de Québec; nous ne doutons pas qu'avec son énergie et sa connaissance parfaite de notre Province, il ne réussisse à convaincre une bonne partie de nos compatriotes des avantages que possède le Manitoba.

Un agent d'immigration ne peut cependant faire tout le travail; il lui faut l'aide de ses compatriotes, leur encouragement, les renseignements que chacun peut lui donner. Chacun de nous doit donc mettre la main à ce grand travail de la colonisation; c'est une œuvre nationale à laquelle nous sommes tous intéressés.

Il n'y a pas une famille canadienne-française au Manitoba qui n'ait dans la Province de Québec des parents ou des amis qui consentiraient volontiers à visiter notre pays et même à s'y établir s'ils en connaissaient toutes les ressources et tout l'avenir.

M. Burke sera au Mountain Hill, à Québec pendant une couple de semaines; il se fera un plaisir et un devoir de donner tous les renseignements nécessaires à quiconque s'adressera à lui.

La Province aura besoin cet automne de 20,000 hommes pour travailler à la récolte, que l'on estime à environ 90,000,000 de minots de grains.

C'est le temps pour nos compatriotes de visiter notre pays, de juger par eux-mêmes de ses récoltes abondantes, tout en gagnant suffisamment d'argent pour payer toutes leurs dépenses de voyage et plus.

Les salaires seront de $25.00 à $40.00 par mois, avec nourriture et logement.

Nous suggérons nos compatriotes du Manitoba d'écrire personnellement à ceux qu'ils connaissent.

En arrivant à Winnipeg, ils n'auront qu'à s'adresser au gouvernement et à ses agents, au bureau d'immigration, pour trouver de l'emploi et avoir tous les renseignements nécessaires.

Que chacun donne cette œuvre son concours et le succès couronnera cet effort patriotique.

Dans le Monde Religieux

La retraite du clergé est commencée depuis lundi soir au Collège et se terminera vendredi. Le prédicateur de cette retraite est le R. P. Antoine, O. M. I.

Personnel du College pour l'annee scolaire 1902-1903

R. P. H. Hudon, Recteur; R. P. C. Chaput, Préfet; R. P. Drummond, Philosophie; R. P. Blain, Physique et Chimie; R. P. Couture, Rhétorique et Belles Lettres; R. P. G. Lebel, Mathématiques; R. Lebel versification; R. P. Colclough, Méthode; R. P. Lemay, Syntaxe; R. P. F. Robichand Eléments Latins; R. P. McDonald, 1er Commerce; R. F. Kennedy 2nd commerce; R. P. Bellavance cours préparatoire; R. P. D. Dumesnil; R. P. d'Orsonnens; R. P. de Mangeleere.

MARIAGES

JEAN-TALBOT

Lundi matin, M. Emile Jean, fils de M. François Jean, de Saint-Boniface, se mariait à Mademoiselle A. Talbot, de Winnipeg.

Ce mariage a eu lieu à l'église Ste. Marie, à 9 hrs, a. m., et a été béni par M. l'abbé Cloutier. M. Jean était accompagné de son père et de A. Betournay; Melle Talbot, de son beau-frère, M. A. M. de la Giclais. Melle A. Chevrier agissait comme demoiselle d'honneur à la mariée.

Il y eut déjeuner chez M. de la Giclais, rue Edmonton.

M. et Mde Jean partaient dans l'après-midi pour Detroit Lake, en voyage de noces. Leurs amis, très nombreux, les saluèrent à la gare du C. N. R. Il y eut abondante et joyeuse pluie de riz.

Les nouveaux époux résideront à Saint-Boniface, à leur retour. Ils ont reçu de leurs familles et de leurs amis des cadeaux qui témoignent de l'estime dont on les entoure.

Nous nous associons à ces hommages et nous offrons à M. et Mme Jean nos respectueuses félicitations et nos souhaits de bonheur.

***

La veille de son mariage M. Jean a été l'objet d'une démonstration flatteuse de la part de ses amis réunis à la salle du *Bazar*. M. le maire Royal a complimenté le futur marié, au nom de tous, et lui a présenté un bel amenublement de salle à diner.

M. Jean a accueilli cette amabilité avec reconnaissance et a fait un joli discours de réponse. D'autres discours ont aussi été prononcés par MM. H. Béliveau, Dr Dubuc, S. Dussault et autres. Réunion très cordiale très interessante.

M. Jean, qui est depuis de longues années fonctionnaire au Département des Sauvages, a aussi reçu de ses collègues de bureau un riche service d'argenterie.

JOYAL-CORBEIL

Jendi dernier, M Louis Joyal, fils de M. Jean Baptiste Joyal, inspecteur et gérant du departement français de la Federal Life Assurance Co., conduisait à l'autel mademoiselle Georgians Corbeil, de cette ville.

La bénédiction nuptiale fut donnée par M. l'abbé Trudel, à la cathédrale où la messe fut chantée à 9 heures.

Après la cérémonie, à laquelle assistèrent les parents des deux familles, l'on se rendit chez le père de la mariée où un déjeûner splendide fut servi.

Après une promenade à Winnipeg, les invités furent conviés à un souper magnifique chez le père du marié, qui aidé de Madame Joyal, sut faire les honneurs de la soirée avec beaucoup de tact.

Des lanternes de toutes sortes illuminaient les jardins de M. Joyal et les invités au nombre d'une centaine passèrent gaiement la veillée.

Une plateforme érigée en plein air permit à la jeunesse de s'amuser au son d'un bel orchestre.

On se sépara tard dans la soirée, enchanté de la réception des hôtes.

La santé des mariées fut proposée par M. Joseph Bernier, M. P. P. et M. Joyal y répondit délicatement.

Les mariés ont reçu plusieurs riches cadeaux.

Nous leur offrons nos meilleurs vœux de bonheur.

CLEROUX-PARENTEAU

Lundi à Saint-Jean-Baptiste, M le curé Fillion bénissait le mariage de M. Amédée Céroux, instituteur, avec Melle Odila Parenteau, fille de M. Pierre Parenteau. La cérémonie a eu lieu en présence de nombreux amis des deux parties contractantes. Le déjeûner de noces se prit chez M. Parenteau, père de la mariée. Les nouveaux époux laissaient Saint-Jean-Baptiste quelques heures plus tard pour se rendre à Winnipeg, en voyage de noces dans la province de Québec.

Nos sincères félicitations et nos vœux de bonheur à M. et à Mde Cléroux.



BONNE MADONE

Saskatchewan, Juillet 1902

Il n'y a pas seulement dans les grandes cités où l'on trouve de belles et joyeuses fêtes. Peut-être ont-elles plus d'éclat et d'apparat, mais la joie franche et les réjouissances profondes se rencontrent à un dégré bien supérieur au foyer intime des familles. Le 5 juillet, les bords du lac Croche (Saskatchewan) étaient témoins de l'une de ces belles fêtes et de ces réjouissances qui furent jadis le partage de nos familles patriarchales. La nature en ce jour semblait s'être parée de ses plus brillants ornements pour s'unir, dans des régions solitaires aux joies intimes d'une belle famille. On voyait un vénérable vieillard de 84 ans, M. Félix Revoy, entouré de la belle couronne de quatre de ses générations, assister à la bénédiction nuptiale de la dernière de ses petits enfants, Mademoiselle Marguerite Revoy, que conduisait à l'autel M. Jean Baptiste Olivier. Les pères et mères des deux époux, M et Mde Urbain Revoy, et M et Mde Abel Olivier, entouraient ce nouvel hymen et joignaient leurs prières et leurs bénédictions à celles du prêtre. Tous les frères, sœurs, beaux frères et belles sœurs des nouveaux époux, avec leurs enfants, étaient présents à cette fête. Tout respirait la joie calme et chrétienne qui fut jadis le cachet de nos réjouissances familiales. Le drapeau de la France flottait joyeusement sur la gentille maison gracieusement assise sur le rivage du Lac Crochet; des chants patriotiques et des romances bien appropriées soutinrent tout le jour la joie et la gaieté de tous ceux qui prirent part à cette fête. Bonheur toujours et heureux avenir à ces nouveaux époux.

Aide pour les Recoltes

AVIS AUX CULTIVATEURS

Le Département de l'Agriculture vient d'envoyer aux correspondants des récoltes des cartes leur posant cette question:

"Combien de travailleurs additionnels vous faut-il pour les récoltes dans votre township"?

Les reponses arrivent en grand nombre. Pour completer ces informations, le département a envoyé à chaque agent de gare dans la Province des formules qui devront être remplies par les cultivateurs.

Ce que les Cultivateurs doivent faire

Le Département de l'Agriculture et les compagnies de chemins de fer feront, comme par les années passées, tout en leur pouvoir pour procurer aux cultivateurs les travailleurs additionnels dont ils ont besoins. Ces travailleurs auront d'abord un billet coutant $10.00, qui les conduira à Winnipeg, et de Winnipeg on leur donnera un billet gratuit pour n'importe quel endroit dans la Province où des travailleurs sont requis. Aux cultivateurs qui désirent des travailleurs de prendre leurs mesures en conséquence. Les cultivateurs devraient dans toute la Province tenir une assemblée publique à leurs gare de chemin de fer la plus proche et là choisir un délégué de cet endroit. Les cultivateurs qui voudraient des hommes pourraient payer une légère contribution ($1.00 chaque suffirait probablement pour défrayer les depenses des délégués à Winnipeg la veille de l'arrivée de l'excursion. Les cultivateurs devront donner à leur délégué avant son départ leurs dernières instructions quant au nombre de travailleurs requis et quant aux gages. Deux excursions sont organisées. La première laisse Toronto le 19 août; ce sera pour aider à couper le grain et à le mettre en quintaux. La seconde excursion partira le 9; ce sera pour aider à mettre en meules et battre le grain. Le département de l'Agriculture demande à chaque délégué de donner son nom au Département et de dire combien d'hommes de chaque excursion sont requis pour son district; cela avant le 9 août. Il devra répéter ce travail trois semaines plus tard pour avoir des travailleurs pour mettre en meules et battre le grain. Ceci est le seul avis qui sera donné. Si des travailleurs manquent, les cultivateurs qui ne se seront pas conformés aux prescriptions ci-dessus mentionnées, porteront seuls la responsabilité de l'absence de travailleurs. Les délégués voudront bien, à leur arrivée à Winnipeg, s'inscrire aux bureaux d'Immigration du gouvernement et du travail; J. J. Golden, commissaire, 617, rue Principale, Winnipeg.

HUGH McKELLAR,

Comm's en chef, au Département de l'Agriculture et de l'Immigration.

Notes Politiques

La nomination de l'hon. M. Scott, maintenant secrétaire d'Etat, à la position de lieut-gouverneur d'Ontario, semble décidée.

***

On dit que M. Mulock, le maitre général des Postes actuel, prendra, la place de lord Strathcona comme haut commissaire canadien à Londres.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Séance régulière du Conseil de Ville lundi prochain.

—M. Pierre D'Eschambeault a été nommé gardien de chasse.

—Un lot considérable de piquets de cèdre à vendre chez Guilbault & Cie., marchands.

—Des marchands juifs ont ouvert un magasin dans le block Royal, sur l'Avenue Provencher

—Lisez la nouvelle annonce de MM. Allaire & Bleau dans une autre colonne.

—Mesdames Emmanuel et Jean Couture sont parties lundi dernier pour une promenade de huit jours au Portage du Rat.

—On rapporte que l'Exposition qui a eu lieu à Brandon la semaine dernière a été un véritable succès.

—M. le Docteur Dame vendra à l'encan à Saint-Charles le 28 courant tout son stock et ses instruments aratoires. Voir son annonce.

—Son Honneur le Maire Royal convoque une assemblée publique à l'hôtel de Ville, pour vendredi soir.

—A vendre chez Guilbault & Cie., marchands de ferronneries, à Saint-Boniface, la meilleure qualité de corde à attacher le grain.

—M. Xavier Gosselin, accompagné de sa sœur Melle Anna, est arrivé dimanche d'une promenade de quelques semaines à St. Paul, Minn.

–Huile à moulin ainsi que des aiguilles pour les moulins à coudre domestique, singer, raymond et autres,au "Bazar" Rue Dumoulin; St Boniface.

—Il y avait, jeudi, jolie soirée de jeunesse chez Melle B. LaRivière. On s'y est amusé pendant plusieurs heures. A l'extérieur, le parterre était brillamment illuminé.

—M Vézina Couture, le propriétaire du English Chop House à Winnipeg, informe le public voyageur qu'il trouvera à cet établissement tout le comfort désitable.

—Allez chez Allaire & Bleau pour vos achats de cordes à lier le grain, (Binder Twine) aux prix suivants; 12½c, 13½c, 14½c, Ces prix sont plus bas que partout ailleurs.

—Les lunettes de B. Lawrence sont en vente au "Bazar" Rue Dumoulin à Saint Boniface, avec une grande réduction pour cette semaine; ils se vendent à moitié prix. Profitez-en; au "Bazar" samedi le 9 août.

—M. E. Bélivean & Cie., marchands de liqueurs, ont déménagé leur établissement au No. 654 rue Main, ancien magasin de M. Coltart, où ils seront heureux de revoir leurs anciennes pratiques.

—Nous apprenons avec regret que M. et Mme Albéric Pétrin viennent de perdre leur petite fille Jeannette-Catherine, emportée par la maladie à l'âge de trois mois. L'enfant, morte samedi, a été inhumée dimanche, au milieu d'un nombre considérable de parents et d'amis de la famille. Nous présentons nos sympathies à M. et à Mde Pétrin.

—Le magasin populaire de St Boniface a reçu des marchandises nouvelles et de dernier choix. Le département de hardes faites est au complet, aussi des chemises pour homme et enfant en grande quantité; la seule place à St Boniface où vous pouvez avoir des valises, porte-manteaux, sacs de voyage etc; à bon marché. C'est au "Bazar" Rue Dumoulin.

—Il nous fait plaisir d'apprendre que Madame Smith, l'épouse de notre populaire ami, Monsieur J. C. Smith, de Winnipeg actuellement en promenade au Cap Rosier, dans la Gaspésie, est en parfaite santé et fait un voyage magnifique auprès de ses parents et de ses amis.

Madame Smith sera absente pendant environ trois mois.

DECES

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Madame William Daigneault, de Saint-Boniface.

Madame Daigneault est décédée samedi dernier, et a été inhumée mardi dans le cimetière de Saint-Boniface.

Un grand nombre d'amis de la famille assistèrent aux funérailles.

Madame Daigneault laisse pour pleurer sa perte un mari et 7 enfants.

Nous offrons à la famille éplorée nos condoléances les plus sincères.

VENTE ET ENCAN

A SAINT-CHARLES

La magnifique ferme comprenant la portion carrée du No. 89, à St-Charles, mieux connue sous le nom de "Oak Farm" située entre le chemin du Portage et la Rivière Assiniboine, est mise en vente, par son propriétaire, le Docteur Dame, qui se propose d'aller passer l'hiver à Cuba.

Cette ferme, à 9 milles de Winnipeg, comprend 170 acres, tous en culture, à l'exception d'environ 28 âcres couverts de chênes.

Les bâtisses sont toutes neuves: Maison 54 pieds de longueur, poulailler, à trois étages (36 pieds) porcherie, abris, volière, écurie 75 pieds de long.

Bâtisse à machines, comprenant une graineris, un pouvoir moteur à 2 chevaux, lequel commande une scie circulaire, un ecraseur de grain, un hâcheur d'os verts, un écraseur d'os secs, et une pompe aspirante et foulante qui emplit un réservoir distribuant l'eau à toutes les bâtisses. La bâtisse contient encore une boutique de forge, une autre de charpentier, avec tous les instruments accessoires, un élévateur, une balance etc etc.

Pour cette vente, qui est privée, s'adresser au propriétaire à St-Charles, seconde maison à l'ouest de l'église catholique.

ENCAN

Encan le 28 courant à cette même ferme; a 2 hrs p m., par M Conway, encanteur de Winnipeg: Comprenant entre autres:

2 juments, 2 étalons d'un an (très beaux) 1 vache canadienne, 1 vache Jersey, 1 taure Jersey pure, 2 génisses Holstein, 1 petit taureau de l'année, 3 cochons Berkshire, 1 cochon producteur Chester White importé et enregistré. 1 truie productrice, beaucoup d'autres petits croises Chester et Berkshire, 1 phaéton neuf, 1 buggy, 1 express légère, 1 wagon, 1 bob sleigh pesant 1 bob sleigh léger, 2 harnais double, 1 harnais simple, 1 Semeuse Massey Harris, avec attachement pour semer les Brôme grass et le Rye-grass 15 acres par jour, 1 charrue, 1 herse, 1 cultivateur à légumes, 1 Coupeuse (Mower) 1 rateau etc etc.

Encore plus de 100 tonnes de foin: Mil, Brome grass, Rye-grass, franc-foin mêlé, le tout en meulon près du chemin du Portage. Encan le 28 août, à 2 heures p. m. Conditions. Comptant.

Ville de Saint-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux, par la réception d'une pétition tel que ci-après mentionné.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, ou de ceux d'entre eux qui seront faits; et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur le côté des rues lequel seront faits les dits travaux, pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires, dans chaque cas respectif ci-après mentionné, représentant au moins les 3 cinquièmes en valeur de la propriété réelle (savoir la propriété réelle ayant front sur les parties ci après nommées des dites rues qui doivent bénéficier de tels travaux respectivement), ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

Les travaux locaux, et les rues et parties de rues sur lesquelles on se propose de les faires sont les suivants.

1o—Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur, sur le côté nord de la rue Horace, depuis la ligne Ouest de la rue Saint Joseph jusqu'à la ligne Ouest de la rue du Collège. Coût approximatif, $250.00.

2o—Un trottoir en madrier de pin, de quatre pieds de largeur, sur le côté nord de la rue Kittson depuis la ligne Est de l'Avenue Taché jusqu'à la ligne Est de la rue Saint Joseph. Coût approximatif, $250,00.

Par Ordre,

THEO. BERTRAND,
Sec. Trésorier.

Saint-Boniface, 21 juillet 1902.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	Acres	Rendement moyen Minots	Total Minots
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto



AVIS

Pour donner aux contribuables de la Ville de Saint-Boniface l'occasion de se renseigner sur les règlements qui sont annoncés comme devant être soumis au vote des électeurs

LE 14 COURANT,

et d'en discuter l'opportunité;

Je convoque par les présentes, une assemblée publique qui aura lieu vendredi soir, le 8 courant à 8 heures p.m., dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville.

Saint-Boniface, 5 août 1902.

C. HENRI ROYAL,
Maire.





Chronique de la Province

SAINTE ANNE DES CHENES.

A l'occasion du pèlerinage du 29 juillet dernier, les Dames de Ste Anne ont eu l'heureuse idée d'organiser un dîner pour les pèlerins au profit du couvent. Le succès n'a pas manqué de couronner cette entreprise, qui fait honneur à leur zèle et à leur dévouement. Près de 600 personnes vinrent tour à tour s'asseoir à cette table chargée de mets dus à la générosité des gens de la paroisse. Tous les convives ont paru contents et plusieurs même ont témoigné hautement leur satisfaction, admirant le tact et l'habileté des Dames de Ste Anne qui savent si bien faire les choses.

Remerciments à qui de droit.

Bien respectueusement.

BRUXELLES, MAN.

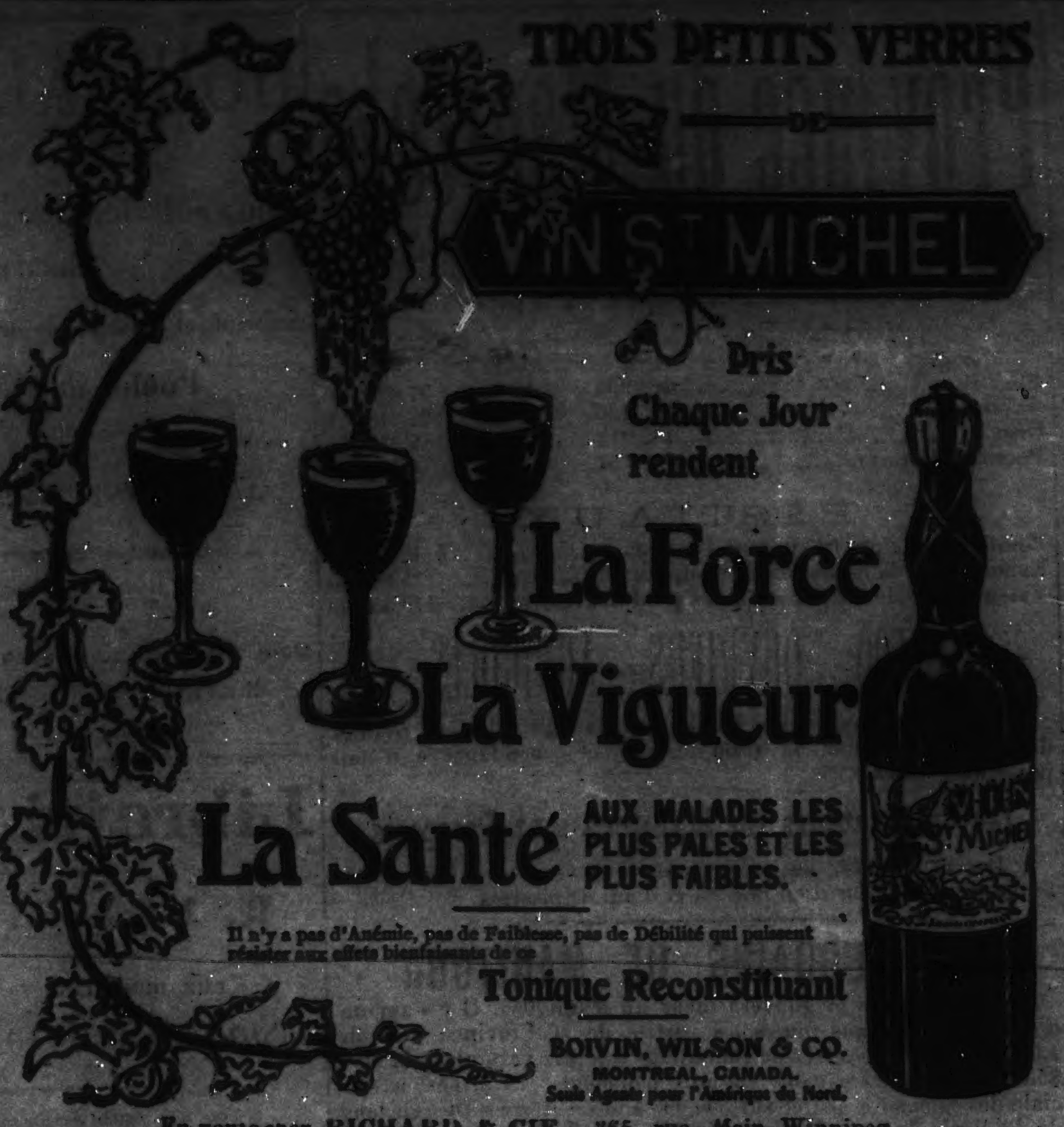
Le 20 juillet dernier les paroissiens de Bruxelles réunis à l'église recevaient avec affliction les adieux de leur très dévoué curé, le Rév M. Heynen, qui leur annonçait son départ comme définitif, après avoir rendu les comptes complets de sa gestion et fait bonne justice d'une espèce de conspiration ourdie contre lui par quelques personnes mal intentionnées ou mal informées. Au nom des paroissiens M. L. Hecault a lu une adresse d'adieux, et le président de la Fanfare de Bruxelles en présenta une autre, mais l'espoir restait au cœur de la majorité des habitants. Une pétition signée par presque tous les paroissiens avait en effet été adressée à Monseigneur l'Archevêque pour supplier Sa Grandeur de garder à la tête de Bruxelles son digne pasteur.

Le 21, le Rév. M. Heynen recevait avant son départ, au presbytère même, la visite de plusieurs des signataires de cette pétition qui ont tenu à lui faire les honneurs du départ jusqu'à Holland. Depuis, l'heureuse nouvelle nous est parvenue que le départ du vénéré curé n'est que temporaire, et qu'il nous reviendra en octobre prochain, après avoir été en Hollande, son pays d'origine, une visite à ses vieux parents. Tout est bien qui finit bien, et la paroisse de Bruxelles sera heureuse de revoir son curé; que Monseigneur l'Archevêque en soit loué.

SAINT-FRANCOIS-XAVIER.

Un malheureux accident est arrivé il y a quelque temps à trois milles du village, côté Est. Un brocanteur assyrien, voulant traverser un crique dans un mauvais bateau, a perdu la vie. Le Dr Marsolais l'a fait temporairement enterré en attendant les ordres des autorités de Winnipeg; mais le corps fut identifié peu après par un cousin du défunt. Le noyé, Jos. Forsley, a été transporté à Winnipeg, où il a été enterré.

M. Robert Doucet, instituteur, fait en ce moment une visite à l'Ile du Prince Edouard, dans sa famille.





FEUILLETON DU MANITOBA.

LE POING COUPE

HISTOIRE TURQUE

No. 2

Le jeune uléma comprit au ton de son maître qu'il n'y avait pas à le faire revenir sur sa résolution, et il s'éloigna le désespoir au cœur.

Méhémet-Ali s'était en effet laissé affilier à quelques conspirations appartenant au vieux parti musulman. Comment avait-il oublié ce qu'il devait au souverain actuel, au bienfaiteur de son fils? Etait-ce un ingrat, était-ce un esprit faible? C'était peut-être l'un et l'autre; toujours est-il qu'il avait conspiré, et que le tribunal—usant de clémence—ne le condamna qu'à avoir le poing gauche coupé. La sentence devait être exécutée le lendemain.

Le jour même où le jugement fut rendu, Méhémet demanda une audience au sultan.

"Seigneur, dit-il, je viens vous demander une grâce..."

Le souverain fronça le sourcil.

"Ce n'est pas, reprit vivement le jeune homme, la grâce de mon père...non... Veuillez, Seigneur, m'écouter quelques instants et vous ne me refuserez point la faveur que j'implore. Je vous dois tout, reprit le secrétaire, après un instant de silence! vous m'avez fait ce que je suis: vous m'avez consolé sans cesse de vos bienfaits, je n'ai jamais pu vous prouver ma reconnaissance et mon dévouement. Aujourd'hui, l'occasion se présente d'affirmer cette reconnaissance et ce dévouement. Des misérables ont osé conspirer contre vous, parmi eux se trouve mon père. La justice l'a condamné à avoir le poing coupé: ce n'est point assez pour moi d'avoir renié cet homme, il faut un exemple frappant, terrible, et je viens vous demander l'autorisation d'exécuter moi-même la sentence.

—Quoi! s'écria le sultan, tu veux, remplaçant le bourreau, couper toi-même la main à ton père?

—Oui...

—Mais ton affection pour lui?

—Son crime a tué mon affection..."

Longtemps le sultan hésita; enfin, comme pris d'une résolution subite, après avoir fixé quelques instants le jeune homme:

"Soit, dit-il, va, je donnerai des ordres ... mais j'exige que tu me rapportes toi-même le poignet de ton père..."

Et quand Méhémet se fut éloigné...

"Et voilà, murmura-t-il, ce que l'ambition peut faire d'un fils!"

Le lendemain, le fils d'Ali se présenta devant le sultan. Il était pâle et semblait se soutenir à peine.

"Eh bien! demanda le souverain.

—L'exécution a eu lieu, Seigneur."

Et en silence il tendit à son maître une main encore sanglante...

"Misérable! s'écria le chef des croyants en fureur...tu as cru te concilier ma bienveillance et me prouver ton dévouement, en commettant presque un parricide; tu as foulé aux pieds tous les sentiments du fils pour servir tes projets ambitieux...Eh bien, tes projets ambitieux sont avortés et tout ce que j'avais de bienveillance se change en mépris; et comme je ne veux point qu'un acte aussi abominable reste sans châtiment, je te condamne à la prison perpétuelle. Gardes, emparez-vous de cet homme, liez lui les mains et conduisez-le au château des Sept-Tours!"

Méhémet n'avait pas dit un mot, mais deux grosses larmes coulaient le long de ses joues.

Quand les soldats s'approchèrent de lui pour l'attacher, l'un d'eux lui saisit le bras gauche qu'il tenait caché sous son caftan, et poussa un cri d'étonnement.

A ce bras, enveloppé de linges ensanglantés, la main manquait...

A cette vue, le sultan comprit tout.

Si Méhémet avait tant sollicité l'autorisation d'exécuter lui-même la sentence des juges, c'était pour éviter le supplice à son père en se l'infligeant à lui-même. Et cette main qu'il venait de présenter au sultan—c'était la sienne.

"Retirez-vous," dit aux gardes le chef des croyants.

Puis s'approchant du jeune homme:

"Je t'avais mal jugé, Méhémet: je te dois une compensation. A partir d'aujourd'hui, tu es mon premier secrétaire; je t'accorde la grâce de ton père, et je veux qu'en souvenir de ton dévouement filial, on place sur la maison de ton père une plaque de marbre noir avec un poing doré..."

—Voilà, dit le drogman, l'histoire de la main coupée que vous avez vue tout à l'heure..."

Et il absorba sa quatorzième tasse de café.

M. DE BEJAN.

Ville de St-Boniface

EGOUTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme amélioration locale, à être payée par taxe spéciale, un canal d'égoût souterrain sur la rue LaVérandrye depuis le centre de la Rue Saint-Jean-Baptiste jusqu'à la Rivière Rouge, à un coût approximatif de $7,700.

La Ville émettra des débentures spéciales (local improvement debentures) pour un montant suffisant pour rencontrer le coût de cet ouvrage, et cotisera et prélèvera annuellement une taxe spéciale uniforme sur les propriétés ayant front ou aboutissant sur la rue où se fera le dit égoût, laquelle taxe devra être suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour rembourser le montant des dites débentures, dans l'espace de quinze années, l'intérêt devant être calculé à 5 par cent dans la computation de la taxe annuelle.

Et à moins que, dans l'espace d'un mois à compter de la publication de cet avis la majorité des propriétaires représentant trois cinquièmes au moins en valeur des propriétés ayant front ou aboutissant sur la rue plus haut mentionnée et qui bénéficieront de l'égoût qui y sera fait, ne pétitionnent le conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la taxe qui en résultera, la Ville de Saint-Boniface pourra, sans autre avis, procéder à la construction du dit égoût, et prélever une taxe spéciale comme susdit.

Par Ordre,

THEO. BERTRAND, Sec.-Trésorier.

Saint-Boniface 4 aout 1902.

Municipalite de Ritchot

AVIS PUBLIC

En vertu d'une résolution passée par le Conseil de la municipalité de Ritchot dans la Province de Manitoba, à son Assemblée régulière tenue le 7ième jour de juillet A. D. 1902 et conformement à la section 167 du chapitre 101 des Statuts Revisés de Manitoba 1891, telle qu'amendée par la Section 5 du chapitre 33, 61 Victoria, je donne par les présentes avis que jeudi le 21ième jour d'Août A.D., 1902 à onze heures de l'avant midi, de ce jour, au Bureau du Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité de Ritchot à Saint Norbert dans la dite Province de Manitoba j'offrirai de vendre à l'enchère publique les terrains ci-après mentionnés et décrits:

Les deux milles extérieurs du lot No. 154 de la paroisse de Saint Norbert Manitoba, suivant les arpentages du gouvernement de la Puissance.

Daté à Saint Norbert ce 28ième jour de juillet A. D., 1902.

G. T. LANDRY,

Sec.-Trésorier, Municipalité de Ritchot.